



L'Intersyndicale du 1er degré  
des Hautes-Pyrénées

Tarbes le 7 février 2013

à

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale  
des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance notre demande commune concernant les réunions de directeurs programmées par les IEN pour leur présenter la réforme des rythmes scolaires.

Nos collègues directeurs sont déjà surchargés de travail. Une telle réunion décidée par l'institution doit donc se tenir sur leur temps de travail : soit sur un temps préalablement retenu pour une animation pédagogique, quand c'est possible, soit en les dégageant de l'obligation de participation à l'une des animations à laquelle ils se seraient inscrits, soit en les dégageant de l'obligation de participation à une semaine d'aide personnalisée. D'autre part, il nous semble impératif qu'ils obtiennent le remboursement de leurs frais de déplacement pour se rendre à ces réunions.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette demande, nous vous prions d'agréer Monsieur le Directeur Académique, l'assurance de notre considération distinguée

Daniel Jumère  
CGT Educ'action

Jean Rodriguez  
SE-Unsa

Gilles Verdier  
SGEN-CFDT

Joëlle Noguère  
SNUipp.FSU